

**Séance du 9 février 2016***Compte-rendu*

COMMUNE DE SAINT-VÉRAND
Département de l'Isère

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19 ☒ Présents : 19 ☒ Pouvoir(s) : 0 ☒ Votants : 19</p> <p><u>Date de convocation :</u></p> <p>2 février 2016</p> <p><u>Date d'affichage et transmission en Préfecture :</u></p> <p>12 février 2016</p>	<p>L'an deux mil seize, le neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Mesdames Dominique UNI, Nicole MENUDEL, Monique FERRIEUX, Muriel GAIFFIER, Farah HASSAN, Brigitte HATAMI-ALAMDARI, Monique LARGOT, Claude MULLER, Florence RICHARD.</p> <p>Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Georges BELLO, Michel CHANCY, Patrick GIROUD, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER, Yves PELLOUX-GERVAIS.</p> <p><u>Ont donné procuration :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Bernard MUZELIER</p>
---	--

Présentation du Budget Zébulon par Dominique UNI

Pour le compte de résultats 2015, il peut être constaté que les charges à caractère général sont équivalentes à celles de 2014. Il est à noter que les charges indirectes sont supportées par le budget de la commune. Par contre, les charges de personnel ont augmenté car, désormais, les heures de la pause méridienne sont prises en charge par la CAF de l'Isère.

En ce qui concerne les recettes 2015, la participation des familles est restée la même (environ 44 000.00 €) ainsi que les subventions de la Communauté de Communes (environ 9 000.00 €). Par contre, les subventions de la CAF de l'Isère et du fonds d'amorçage sont baissés d'environ 4 500,00 € suite à un document absent dans le dossier transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Il est à noter l'augmentation de la fréquentation de l'ALSH Zébulon pendant les vacances et l'ajout de 1 500 heures en périscolaire du fait de la pause méridienne. D'ailleurs, le périscolaire est ce qui coûte le plus cher à la commune.

A la rentrée 2016, il y aura une nouvelle fermeture de classe, ce qui va conduire à des classes à deux niveaux avec une moyenne de 25 élèves. Une baisse de la fréquentation du périscolaire pourrait en découler.

Le pré-budget 2016 peut être construit de la manière suivante :

☒ Charges à caractère général :	34 900.00 €
☒ Charges de personnel :	120 000.00 €
☒ TOTAL DES DEPENSES	154 900.00 €
☒ Participation des familles	43 000.00 €
☒ Dotations diverses	42 000.00 €
☒ Subvention de la commune	67 000.00 €
☒ TOTAL DES RECETTES	152 000.00 €

Les sommes mentionnées ci-dessus restent à affiner pour parvenir à l'équilibre.

Ateliers Jeunesse dans le cadre de la fusion par Dominique UNI

Sur la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors (2C2V) et la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère (CCBI), les activités de loisirs sont intercommunales. Ce qui n'est pas le cas sur la Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin (CCPSM). En effet, les communes de Saint-Marcellin, Saint-Vérand, Chatte et Saint-Hilaire du Rosier ont soit leur propre service municipal, soit un service associatif. En ce qui concerne la commune, la question est de savoir si nous souhaitons passer à l'intercommunalité pour l'organisation des activités de loisirs, ce qui entraînera peu de changement sauf pour le paiement des salaires. De plus, il faut

savoir qu'actuellement, 50 % des enfants de l'ALSH Zébulon sont des extérieurs à Saint-Vérand. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le transfert à la CCPSM.

Présentation du budget CCAS par Claude MULLER

Claude MULLER fait un bilan du fonctionnement du CCAS en 2015 :

✗ Secours et dons : 32 personnes ont été reçues et, pour la plupart, orientées vers les services du Département ou des mutuelles. Une seule personne a fait une demande d'aide au paiement de sa facture d'eau. Pour l'aide à la restauration, une vingtaine d'enfants est concernée. L'aide au transport en taxi n'a pas fonctionné et une seule personne, dont les conditions n'étaient remplies, en a fait la demande.	
✗ Repas des aînés : le nombre de personnes concernées n'est pas maîtrisable et il a été fait le choix d'une vraie animation. Les colis de Noël 2014 ont également été payés sur le budget 2015	
✗ Animations intergénérationnelles : un véritable succès avec l'achat de nombreux matériels en tarif réduit. Cependant, l'organisation est trop lourde pour deux jeunes en service civique et les locaux de la maison communale ne sont pas adaptés pour cette activité.	
✗ Secours et dons :	237.92 €
✗ Charges de personnel :	5 776.85 €
✗ Animations intergénérationnelles	2153.28 €
✗ TOTAL DES DEPENSES	8 168.05 €
✗ Excédent 2014 reporté	1 286.35 €
✗ Concessions cimetière	972.84 €
✗ Subvention de la commune	17 600.00 €
✗ Dons divers	683.00 €
✗ TOTAL DES RECETTES	20 708.69 €
✗ Excédent 2015	12 282.00 €

Pour 2016, Claude MULLER propose le budget de croisière suivant :

✗ Maintien de l'aide à la restauration avec une limitation de 100 repas par an et par enfant - Suppression de l'aide au déplacement en taxi - Maintien de la possibilité de dépannage financier après orientation et évaluation	4 500,00 €
✗ Aménagement de la maison paroissiale	700,00 €
✗ Repas des aînés, ludothèque, formation défibrillateur	5 990,00 €
✗ Création d'un espace intergénérationnel	17 189,00 €
✗ TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	28 379,00 €
✗ <i>Excédent de fonctionnement 2015</i>	<i>12 280,00 €</i>
✗ Subvention communale souhaitée	16 097,00 €

D'autres recettes (dont la part des concessions cimetière) peuvent être envisagées. Diverses demandes de subventions ont été faites auprès de la CARSAT, de la CAF, des mutuelles, des fondations de banques. Les réponses nous parviendront vers la fin du deuxième trimestre 2016.

Un débat sur *Quelle politique sociale ?* s'engage entre Jean-Philippe GORON, Claude MULLER, Farah HASSAN, Dominique UNI et Muriel GAIFFIER.

Jean-Philippe GORON estime que le maximum de subvention que pourra verser la commune sera de 20 000,00 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité ce montant.

Présentation du budget Eau et Assainissement par Jean-Philippe GORON

Jean-Philippe GORON présente le projet de budget Eau & Assainissement pour l'année 2016. Les trois gros postes de financement pour l'année 2016 sont :

✗ Fournitures d'entretien :	20 000,00 €
✗ Station d'épuration et syndicat des Eaux de la Galaure	80 000,00 €
✗ Charges de personnel	25 000,00 €
✗ Autres charges (EDF, carburant, etc...)	42 200,00 €
✗ Total des charges générales	167 200,00 €
✗ Reversement des redevances collectées à l'Agence de l'Eau avec un rappel sur 2014	37 000,00 €
✗ Dépenses imprévues	7 500,00 €
✗ Dotation aux amortissements	31 900,00 €
✗ Factures d'eau des années précédentes non recouvrées	1 500,00 €

✗ Intérêts des emprunts en cours	8 500.00 €
✗ Annulation de factures des années précédentes	3 000.00 €
✗ Virement à la section d'investissement	59 900.00 €
✗ TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	313 500.00 €

Les recettes de fonctionnement peuvent être réparties ainsi :

✗ Excédent de fonctionnement 2015	80 100.00 €
✗ Subvention d'investissement amortie	1 700.00 €
✗ Vente d'eau, travaux, redevance assainissement, redevances agence de l'eau	231 500.00 €
✗ Produits exceptionnels	200.00 €
✗ TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	313 500.00 €

La section investissement peut se répartir comme suit :

✗ Subvention d'investissement amortie	1 700.00 €
✗ Capital des emprunts en cours	38 000.00 €
✗ Recherche de fuites et agrément Puit des Sables	112 105.00 €
✗ Déficit d'investissement	74 721.51 €
✗ TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	226 526.51 €
✗ Dotation aux amortissements	31 900.00 €
✗ Affectation du résultat pour couvrir le déficit	79 726.99 €
✗ Subvention d'équipement	10 000.00 €
✗ Emprunt en euros	50 000.00 €
✗ Virement de la section de fonctionnement	59 900.00 €
✗ TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	226 526.99 €

Ce budget reste un budget contraint mais il doit être affiné.

Travaux de la salle des fêtes

Le changement des menuiseries extérieures et de la VMC sont à rajouter au marché de travaux déjà engagés.

Pour la réfection de la salle des fêtes en régie, la peinture (gris, vert anis et blanc), le carrelage (gris moucheté) et la faïence (blanche et verte) ont été choisis.

Renouvellement de l'éclairage urbain

Les nouveaux luminaires seront posés le 15 mars 2016.

Dates de réunion

Commission travaux : Mardi 23 février 2016

Prochains conseils municipaux à 20 h 30

Mardi 1^{er} mars 2016 (conseil à huit-clos « privé »), Mardi 15 mars 2016 - Mardi 5 avril (vote des budgets) - Mardi 10 mai.